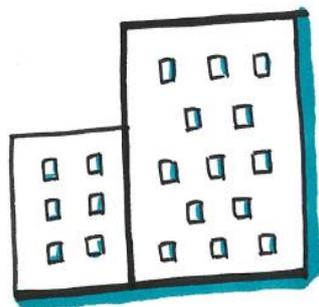




Dossier Habitat Spécifique



Olfa KECHICHE, Pauline DUMONTIER

Avril 2019

SOMMAIRE

PERSONNES AGEES.....	3
<i>Enjeux.....</i>	<i>3</i>
<i>Produits.....</i>	<i>3</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>6</i>
PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP	7
<i>Enjeux.....</i>	<i>7</i>
<i>Produits.....</i>	<i>7</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>12</i>
JEUNES.....	13
<i>Enjeux.....</i>	<i>13</i>
<i>Produits.....</i>	<i>13</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>14</i>
FEMMES & MINEURS	15
<i>Enjeux.....</i>	<i>15</i>
<i>Produits.....</i>	<i>16</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>18</i>
PUBLICS MAL-LOGES.....	19
<i>Enjeux.....</i>	<i>19</i>
<i>Produits.....</i>	<i>19</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>23</i>
MIGRANTS ET DEMANDEURS D’ASILE.....	24
<i>Enjeux.....</i>	<i>24</i>
<i>Produits.....</i>	<i>24</i>
<i>Gestionnaires.....</i>	<i>26</i>
CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D’HABITAT SPECIFIQUE	27
CANOPEE - PRODUITS EXISTANTS.....	28
ANNEXES.....	29
<i>Bibliographie commentée.....</i>	<i>29</i>
<i>Dispositifs d’hébergement pour migrants et demandeurs d’asile.....</i>	<i>31</i>



PERSONNES AGEES

Enjeux

- Une **population nationale vieillissante** selon les projections démographiques
- Une **offre de logements ordinaires souvent inadaptée** aux besoins du public et un **hébergement social et médico-social davantage tourné vers les personnes dépendantes**
- Des entrées en établissements en moyenne plus tardives, mais à des **niveaux de dépendance plus élevés**
- Une **volonté de maintien à domicile** soutenu par la **loi du 28 décembre 2015** relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- Face à ces enjeux d'autonomie et d'inclusion des personnes âgées, des offres intermédiaires situées entre l'offre institutionnelle et le logement autonome, tendent à se développer. Ainsi **l'article 129 de la Loi Elan consacre l'habitat inclusif** pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Produits

Etablissements non médicalisés

RESIDENCE AUTONOMIE



Public	Personnes âgées valides de plus de 60 ans, seules ou en couple, dont le degré d'autonomie est évalué à GIR 6, 5 ou 4 (sous certaines conditions)
Description	Les résidences autonomes remplacent les EHPA et les RPA. Ce sont des établissements médico-sociaux qui proposent un socle de prestations minimales destinées à prévenir la perte d'autonomie des résidents. Les soins sont prodigués par des intervenants extérieurs. Un seuil de personnes dépendantes est toléré dans les proportions suivantes : 15 % de GIR 1-3 et 10 % de GIR 1-2, de même qu'un seuil de personnes en situation de handicap, étudiants et jeunes travailleurs fixé à 15 % de résidents. Les résidences autonomie relèvent à la fois du Code de l'Action Sociale et Familiale. (6° du I – art. L. 312-1) et du CCH (art. L. 633-1). Leur capacité d'accueil est d'environ 50 personnes.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (CCAS) - gestionnaires privés
Financements	<i>Prêts</i> : PLS – couvre le logement et les surfaces collectives, PLUS – à titre exceptionnel si le public hébergé est très modeste <i>Subventions</i> : Collectivités locales - Caisse Nationale d'Assurance vieillesse (CNAV) - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
Autorisation	Conseil départemental

MAISON D'ACCUEIL ET DE RESIDENCE POUR L'AUTONOMIE - MARPA



Public	Personnes âgées valides ou en légère perte d'autonomie
Description	MARPA est un label délivré par la Mutualité Agricole (CCMA), aux petites unités de vie et aux résidences autonomes. Ce sont des résidences de petite taille, implantées en milieu rural , pouvant accueillir jusqu'à 24 résidents. Elles se dotent de logements privatifs T1 ou T2 et de surfaces collectives. Les familles sont fortement impliquées dans leur fonctionnement.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (collectivités locales) - gestionnaires privés
Financements	<i>Prêts</i> : PLS, PLUS <i>Subventions</i> : Conseil départemental - Conseil régional - CMSA, - caisses de retraite complémentaires

RESIDENCE SERVICE SENIOR



Public	Personnes âgées valides , ou semi valides, seules ou en couple, de plus de 60 ans
Description	Structure composée de logements autonomes permettant aux occupants de bénéficier de services collectifs (art L631-13 CCH). D'autres services « à la carte » peuvent être souscrits. Les résidences services correspondent à une offre commerciale d'initiative privée qui assure le confort et le bien-être des résidents. Elles peuvent être occupées en locatif ou en copropriété. Ces résidences n'ont pas de vocation sociale et ne permettent pas aux résidents de bénéficier de l'ASH.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (CCAS) - gestionnaires privés

PETITE UNITE DE VIE – PUV



Public	Personnes âgées valides et relativement autonomes, âgées d'au moins 60 ans
Description	Résidence de petite capacité – moins de 25 places autorisées – médicalisée ou non. Les PUV sont souvent des EHPAD . Les petites unités de vie sont autorisées conjointement par le Conseil Départemental et l'ARS. Certaines peuvent être dédiées aux personnes atteintes d'Alzheimer. Les séjours peuvent être permanents ou temporaires.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (CCAS) - gestionnaires privés
Autorisation	Conseil départemental et Agence régionale de santé (ARS)

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES – EHPAD



Public	Personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, seules ou en couple, en situation de perte d'autonomie physique ou mentale. Certains départements accordent parfois des dérogations pour les personnes de moins de 60 ans.
Description	Résidence médicalisée qui assure une prise en charge globale du résident, comprenant un hébergement en chambre individuelle ou collectif et les soins médicaux. Un ensemble de prestations collectives type blanchisserie, restauration et animation sont également à disposition du résident. Les EHPAD disposent d'une capacité d'accueil de 50 à 125 résidents . Les séjours peuvent être permanents ou temporaires .
Gestionnaires	Privés à but non lucratif (associations, mutualité) - établissements publics (CCAS) ou privés à but lucratif
Financements	<i>Investissement</i> : PLS <i>Fonctionnement</i> : Conseil départemental (dépendance) - Assurance Maladie (soins).
Tarification	Les conditions sont fixées dans une convention tripartite entre le gestionnaire, le Conseil départemental et l'ARS pour 5 ans. La tarification se décompose en trois postes : le tarif hébergement (à la charge du résident, il couvre les prestations dites hôtelières), le tarif dépendance (à la charge du résident, il dépend du GIR et couvre les prestations liées à la prise en charge de la perte d'autonomie), le tarif soins (pris en charge par l'assurance maladie, il couvre les frais médicaux et hospitaliers).
Autorisation	Procédure d'autorisation préalable auprès du Président du Conseil départemental et du Directeur Général de l'ARS. Les établissements publics sont créés à l'initiative de la collectivité.

UNITES DE SOINS DE LONGUE DUREE – USLD



Public	Personnes âgées de plus de 60 ans, fortement dépendantes , dans l'incapacité d'effectuer les actes de la vie courante et ayant besoin d'une surveillance médicale constante (24 heures sur 24).
Description	Structure médicalisée, adossée aux établissements hospitaliers qui disposent de moyens médicaux plus importants que les EHPAD . Les USLD ont une capacité d'accueil de 30 à 35 lits . Les résidents sont généralement pris en charge jusqu'à la fin de leur vie.
Gestionnaires	Privés à but non lucratif - établissements publics (centres hospitaliers)
Tarification	Une convention tripartite entre la structure, le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS) régit la tarification des USLD. La tarification se décompose en trois postes : le tarif hébergement (à la charge du résident, il couvre les prestations dites hôtelières), le tarif dépendance (à la charge du résident, il dépend du GIR et couvre les prestations liées à la prise en charge de la perte d'autonomie), le tarif soins (pris en charge par l'assurance maladie, il couvre les frais médicaux et hospitaliers).



CENTRE DE JOUR POUR PERSONNES AGEES

Public	Personnes âgées vivant à leur domicile
Description	L'accueil dans des locaux adaptés se fait par journée ou par demi-journée. Certaines structures s'adressent plus particulièrement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Les frais sont à la charge du résident, avec le soutien des caisses de retraite en fonction des ressources de la personne.
Gestionnaires	Associations - établissements Publics - mutualités

Gestionnaires

NATIONAL	
SA ORPEA France	
SAS Groupe Colisee	
KOREAN	
ADEF Résidences	
OISE	
EPMS l'AGE BLEU	<i>EHPAD</i>
Resid'Oise	<i>Résidence Autonomie</i>
SAS l'age d'or	<i>EHPAD</i>
Association Monsieur Vincent	<i>EHPAD</i>
AMIENS	
Congrégation Petite sœur des Pauvres	<i>EHPAD, Résidence Autonomie</i>
Association Régionale Action Sanitaire	<i>EHPAD</i>
La mutuelle du bien vieillir	
AIISNE	
Association Accueil et promotion en Picardie	<i>Résidence Autonomie</i>
Association Médico-sociale Anne Morgan	<i>Résidence Autonomie</i>
Association de gestion de la Marpa	<i>Résidence Autonomie</i>
Association Vermeil	<i>EHPAD</i>
Fondation La renaissance Sanitaire	<i>Centre de jour</i>
Association Temps de vie	<i>EHPAD</i>
REIMS	
OMEG GESTION	<i>EHPAD, Résidence Autonomie</i>
Association La pierre angulaire	<i>EHPAD</i>
SAS Les Parentèles	<i>EHPAD</i>
BTP Résidences médico-sociales	<i>EHPAD</i>



PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Enjeux

- **Un public très hétérogène** et des besoins en augmentation selon le Défenseur des droits.
- Le handicap correspond selon la loi du 11 février 2005, à « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »
- Des **situations évolutives** qui exigent des capacités adaptations
- Tout comme les personnes âgées, une volonté affirmée de **choisir son environnement** de vie, ce qui implique un travail sur mesure, émanant directement des besoins exprimés par les personnes concernées.
- **Un mouvement de désinstitutionalisation** de la prise en charge et la promotion de **formes d'habitat plus inclusives** en réponse aux enjeux d'insertion et d'inclusion sociales.

Produits

Hébergement - Adultes

RESIDENCE ACCUEIL



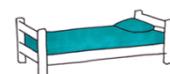
Public	Personnes en situation de handicap psychique stabilisé, souffrant d'isolement ou d'exclusion. Le degré d'autonomie doit permettre l'occupation d'un logement autonome . Aucun critère d'âge ni de ressource n'est à prendre en compte. L'admission se fait sur décision d'une commission d'admission avec une orientation de la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) concernant la prise en charge par le service d'accompagnement.
Description	Maison relais dédiée aux personnes en situation de handicap mental , assurant un accompagnement spécifique.
Gestionnaires	Associations - gestionnaires privés - établissements publics : Caisse Centrale d'activités sociale (CCAS).

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE - MAS



Public	Adultes en situation de handicap ne pouvant effectuer seuls les actes essentiels de la vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants. L'orientation des usagers se fait sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Description	Etablissement médico-social qui assure les besoins courants de la vie (hébergement, nourriture), l'aide constante, l'assistance médicale, ainsi que des activités occupationnelles et d'éveil. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil permanent (internat), l'accueil de jour (semi-internat), l'accueil temporaire.
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Financé par l'Assurance Maladie. Taux réduit de TVA (article 45 de la loi DALO) <i>Subventions</i> : Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

FOYER D'HEBERGEMENT



Public	Personnes adultes en situation de handicap, orientées vers le milieu du travail.
Description	Hébergement et entretien des personnes adultes en situation de handicap qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une entreprise adaptée. Les Foyers d'hébergement sont généralement annexés à des ESAT et peuvent prendre des formes diverses : hébergement collectif ou petit studio aménagé qui laisse l'entretien à la responsabilité du résident.
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Prêt PLS - Conseil départemental Frais d'hébergement et d'entretien sont à titre principal, à la charge des personnes handicapées accueillies.

FOYER DE VIE – FOYER OCCUPATIONNEL



Public	Personnes de 16 à 60 ans , en situation de handicap disposant d'une certaine autonomie, ne justifiant pas leur admission en MAS ou en FAM, mais dans l'incapacité d'exercer un travail productif même en milieu protégé, y compris en ESAT.
Description	Etablissement médico-social qui assure les besoins courants de la vie (hébergement, nourriture), l'aide constante, l'assistance médicale, ainsi que des activités occupationnelles et d'éveil. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil permanent (internat), l'accueil de jour (semi-internat), l'accueil temporaire.
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Prêt PLS - Conseil départemental, Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Frais d'hébergement et d'entretien sont à titre principal, à la charge des personnes handicapées accueillies.

FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE - FAM



Public	Personnes en situation de grave handicap, âgées de 16 à 60 ans , dont le degré de dépendance rend impossible l'exercice d'une activité professionnelle et oblige de recourir à l'aide d'une tierce personne. L'orientation des usagers se fait sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Description	Etablissement médico-social qui assure les besoins courants de la vie (hébergement, nourriture), l'aide constante, l'assistance médicale, ainsi que des activités occupationnelles et d'éveil. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil permanent (internat), l'accueil de jour (semi-internat), l'accueil temporaire.
Gestionnaires	Etablissements publics - associations
Financements	Prêt PLS - Comité national Coordination Action Handicap (CAAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. <i>Fonctionnement</i> : Conseil départemental et Assurance Maladie

Hébergement - Jeunes

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF - IME



Public	Enfants et jeunes adultes de 3 à 20 ans en situation de déficience mentale pouvant être associée à une déficience motrice. L'admission se fait sur décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
Description	Les IME regroupent les Instituts Médico-pédagogiques (IMP) et les Instituts Médico-professionnels (IMPRO). Ces structures médico-sociales dispensent grâce à l'intervention d'une équipe pluriprofessionnelle et à une démarche partenariale avec les familles, un accompagnement éducatif, professionnel et médical par tranche d'âge. Un suivi de 3 ans minimum est assuré à la sortie de l'établissement. Les résidents en situation de handicap, logés en internat ou en semi-internat , peuvent être maintenus au-delà de 20 ans, si leur admission dans un établissement pour adulte est contrainte (amendement CRETON).
Gestionnaires	Associations
Financements	Agence Régionale de Santé (ARS) <i>Subventions</i> : Comité national Coordination Action Handicap (CAAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. <i>Fonctionnement</i> : Assurance Maladie sous forme de Dotation Globale de Fonctionnement - Conseil départemental pour les résidents de plus de 20 ans.

INSTITUT THERAPEUTHIQUE, EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE - ITEP



Public	Enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques, dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès à l'apprentissage. L'orientation des usagers se fait sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) rattachée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
Description	Etablissement médico-social qui propose un accueil de jour et un hébergement en internat ou en demi-pension . Les ITEP interviennent dans le champ du soin, de la rééducation et participent à la réinsertion des publics présentant des troubles psychologiques, en facilitant leur entrée dans des établissements scolaires au sein de dispositifs ordinaires ou adaptés. Un projet personnel d'accompagnement (PPA) est mis en œuvre par une équipe interdisciplinaire en partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l'éducation nationale et, le cas échéant, les services de l'aide sociale à l'enfance et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse. Les parents sont étroitement associés dès la phase d'admission et tout au long de la prise en charge. Les ITEP peuvent fonctionner en " dispositif intégré " avec les SESSAD afin de faciliter le passage entre les modalités d'accompagnement des deux dispositifs. La durée du contrat de séjour est fixée sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Agence Régionale de Santé (ARS) - Assurance maladie - Comité national Coordination Action Handicap (CAAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Structures d'accueil de jour

SERVICE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE SOINS A DOMICILE - SESSAD



Public	Enfants et jeunes en situation de handicap âgés de 0 à 20 ans . L'orientation des usagers se fait sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) rattachée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
Description	Service médicoéducatif qui délivre un accompagnement adapté et spécialisé aux enfants et aux jeunes en situation de handicap au sein de leur environnement quotidien (sphère familiale, scolaire, culturel, de loisirs, professionnelle...) ou dans les locaux du SESSAD , afin de favoriser leur intégration. L'intervention d'une équipe pluridisciplinaire permet la mise en place d'un projet individuel d'accompagnement (PAI). Les SESSAD peuvent être rattachés à un établissement ou rester autonomes. Chaque structure est spécialisée par type de handicap.
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Agence Régionale de Santé (ARS) - Assurance Maladie sous forme de dotation Globale - subvention du Comité national Coordination Action Handicap (CAAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE - CAMSP



Public	Enfants précoces de moins de 6 ans à risque de handicap
Description	Dépistage précoce, traitement en cure ambulatoire et rééducation pour les enfants touchés par des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Les Camps sont installés dans les centres hospitaliers ou dans d'autres centres dédiés à l'accueil des jeunes enfants. Ils peuvent être polyvalents ou spécialisés par type de handicap.
Gestionnaires	Associations - établissements Publics (centres hospitaliers)
Financements	<i>Subventions</i> : Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap <i>Fonctionnement</i> : 80 % Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 20 % Conseil départemental sous la forme d'une dotation globale.

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE - CMPP



Public	Enfants et adolescents de 0 à 20 ans atteints de troubles neuropsychologiques ou de troubles du comportement
Description	Service médico-social assurant des consultations, un premier diagnostic et des soins ambulatoires. Les CMPP sont des lieux d'écoute, de prévention et de soins, qui s'adressent aux enfants et aux adolescents éprouvant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.
Gestionnaires	Associations
Financements	Assurance Maladie - Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - ESAT



Public	Personnes âgées d' au moins 16 ans , en situation de handicap dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide. L'orientation vers un ESAT se fait sur notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Description	Etablissement médico-social ayant pour mission l'insertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap. Ces structures permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Les travailleurs en ESAT n'ont pas un statut de salarié.
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	Assurance Maladie <i>Subventions</i> : Comité national Coordination Action Handicap (CCAH) pour les projets améliorant l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Gestionnaires

NATIONAL	
Croix Rouge Française	CMPP, EHPAD, ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyers d'hébergement, IME, MAS, SESSAD
AURORE	ESAT, Résidence d'accueil
UNAFAM	Résidence d'accueil, MAS, FAM, Foyer de vie
UGECAM	
OISE	
ADAPEI 60	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyers d'hébergement, IME, SESSAD
Association Championnet	ESAT, Foyer de vie, IME, ITEP, SESSAD
Association le Clos du nid	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, MAS, SESSAD
Association Nouvelle Forge	ESAT, IME, ITEP, MAS, SESSAD
IMPRO Ribécourt-Dreslincourt	IME, SESSAD
CESAP	IME, MAS, SESSAD
Association Territoriale PEP Grand Oise	CMPP, IME, SESSAD
AMIENS	
ADAPEI 80	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, SESSAD
ADSEA 80	ESAT, IME, ITEP, MECS, SESSAD
Association le Polygone	ESAT, Foyer d'hébergement
AISNE	
APEI SOISSONS	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME
APEI des 2 vallées	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, MAS, SESSAD
Association Le Moulin Vert	CAMPS, CMPP, EHPAD, ESAT, Foyer d'hébergement, IME, SESSAD
GROUPE EPHESE	ESAT, FAM, Foyer d'hébergement, IME, ITEP, MAS, SESSAD
Fondation Savart	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, SESSAD
Fédération APAHJ	CAMPS, CMPP, EHPAD, ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, ITEP, MAS, SESSAD
AJP	ESAT, Foyer de vie, Foyer d'hébergement
Association Aujourd'hui et demain	ESAT, Foyer d'hébergement, IME,
AEI TERGNIER	ESAT, Foyers d'hébergement, IME, SESSAD
REIMS	
Association l'Eveil	ESAT, IME, SESSAD
Les Papillons Blancs en Champagne	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, MAS, SESSAD
Les Papillons Blancs D'Eprenay	ESAT, FAM, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, IME, SESSAD
Association L'ARCHE	Foyer de vie, Foyer d'hébergement



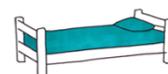
JEUNES

Enjeux

- Une **diversité de situations et de statuts** (étudiants, actifs avec ou sans emploi, jeunes ménages...), qui appellent des **besoins en logement hétérogènes**
- Un public **concentré dans les pôles d'emplois et les pôles universitaires**, particulièrement touché par les **situations de pauvreté monétaire**
- Une **forte mobilité géographique** qui nécessite des modalités d'accès et de sorties vers le logement simplifiées et des délais de traitement rapides
- Des besoins en **petits logements meublés**, mais des prix au mètre carré plus importants pour ces typologies et un accès concurrencé par d'autres publics
- Des **offres spécifiques insuffisantes** et un parc privé qui apparait comme une solution de compensation pour les jeunes ménages
- Des offres intermédiaires qui émergent mais qui restent à développer : **colocation, cohabitation intergénérationnelles, baux glissants, co-living...**

Produits

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS - FJT



Public	Jeunes âgés de 18 à 25 ans ou plus rarement de 16 à 30 ans, salariés, apprentis, en formation ou en recherche d'emploi . Les ressources ne doivent pas dépasser les plafonds du logement social mais être suffisants pour s'acquitter de la redevance et disposer d'un reste à vivre.
Description	Résidence sociale conventionnée par la CAF, dont la mission consiste à offrir un cadre sécurisant aux jeunes en mobilité. Ces structures proposent des espaces collectifs et des logements autonomes pour une durée maximale de deux ans. Une équipe pluridisciplinaire veille à la mise en place d'un projet socio-éducatif. Les FJT sont par ailleurs des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par appels à projets et soumis à des contingents réservataires. Certaines résidences accueillent les couples, les familles monoparentales ou un type de profession en priorité. Les FJT sont désormais désignés en tant que « Résidence Sociale Jeunes ».
Gestionnaires	Associations - établissements publics (CCAS, collectivités territoriales, mutuelles)
Financements	<i>Prêts</i> : Caisse des Dépôts, Action Logement <i>Subventions</i> : Aides à la pierre (PLAI ou PLUS) - Conseil régional, certaines communes et EPCI - certaines CAF Fonctionnement : AGLS (Etat) - prestation de services FJT (CAF) - subvention de fonctionnement et prestations (collectivités)

RESIDENCE SERVICES POUR ETUDIANTS



Public Jeunes actifs et étudiants

Description Résidence qui dispense des prestations adaptées aux besoins spécifiques des locataires (laveries, cafétérias, espaces de travail collectifs, wifi, locaux à vélos).

Gestionnaires Etablissements publics - gestionnaires privés

Financements *Prêts* : **PLS** ou **PLUS** dans les zones A et B uniquement sous réserve que la collectivité locale s'engage financièrement). Prêt PHARE
Fonctionnement : APL ordinaire

Gestionnaires

NATIONAL

CROUS	<i>Résidences étudiantes</i>
MGEL	<i>Résidences étudiantes</i>
Habitat et Humanisme	<i>Résidences sociales - FJT</i>
COALLIA	<i>Résidences sociales - FJT</i>
UNAFO	<i>Résidences sociales - FJT</i>
UNHAJ	<i>Résidences sociales - FJT</i>
ADOMA	<i>Résidences sociales - FJT</i>
Apprentis d'Auteuil	<i>Résidences sociales - FJT</i>

PICARDIE

Accueil et Promotion en Picardie	<i>Résidences jeunes et jeunes actifs</i>
----------------------------------	---

REIMS

Association Marnaise Aide à la Jeunesse	<i>Résidences sociales - FJT</i>
Association Foyer LEON PAINDAVOINE	<i>Résidences sociales - FJT</i>
AFTAR	<i>Résidences sociales - FJT</i>



FEMMES & MINEURS

Enjeux

Femmes

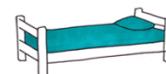
- Les femmes victimes de violence sont recensées parmi les **publics prioritaires dans l'accès au logement social**. Malgré ces dispositions, l'accès et le maintien au logement des victimes de violence demeurent un enjeu pour ces publics.
- Lorsqu'elles sont isolées, les femmes monoparentales sont **plus exposées aux situations de pauvreté et de chômage** que les autres ménages. Le manque de réseau de solidarité et de ressources financières contraignent la sortie des schémas de violence et l'accès aux solutions de logement sécurisées.
- Les associations qui accompagnent les femmes victimes de violence souvent ne proposent **pas de prise en charge des enfants**, l'accompagnement étant proposé par d'autres structures. Des partenariats sont à développer pour intégrer différents acteurs autour d'un projet social de résidences collectives avec prise en charge globale.

Mineurs

- **Surreprésentation** des publics ayant connu un passage par l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE) ou la protection judiciaire **parmi les personnes sans-abris**. Les jeunes en dangers apparaissent ainsi comme un **public vulnérable** soumis à des difficultés d'accès au logement.
- **L'alternance des solutions de placements** est une problématique qui se pose pour un nombre important de jeunes mineurs.
- Les mineurs en dangers font l'objet d'une **injonction précoce à l'autonomie**. L'accompagnement de l'ASE est assurée de façon obligatoire jusqu'à 18 ans tandis que le manque de suivi à la sortie de ces dispositifs constitue une rupture brutale, qui se traduit souvent par un parcours à la rue.
- Les **départements se désengagent** progressivement de l'accompagnement des jeunes majeurs.

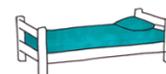
Produits

CENTRE MATERNEL



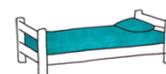
Public	Femmes enceintes ou mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans, en difficulté matérielle et psychologique.
Description	Les centres maternels sont des établissements médico-sociaux départementaux, qui assurent le soutien et l'insertion des femmes enceintes et des mères en difficultés ainsi que la protection de l'enfant. Les séjours peuvent être réguliers ou occasionnels. Une équipe pluridisciplinaire veille à l'accompagnement quotidien du public et la mise en place d'un projet d'avenir. En vertu de l'article 221-2 du Code l'action sociale et familiale, chaque département doit disposer de structures d'accueil pour ces femmes.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (établissement social et médico-social départemental, Conseil départemental)
Financements	<i>Investissement</i> : PLS <i>Fonctionnement</i> : Conseil départemental

FOYER DE L'ENFANCE



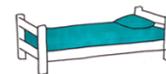
Public	Mineurs en difficulté ou en danger âgés de 0 à 18 ans, confiés par leur famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le placement est ordonné par le juge des enfants et le parquet, ou bien contractualisé entre les parents et l'Aide sociale à l'enfance.
Description	Les foyers de l'enfance assurent la sécurité, l'éducation, le développement social et culturel et épanouissement personnel de l'enfant en coopération avec les détenteurs de l'autorité parentale. Ces structures proposent une orientation vers une structure spécialisée ou en famille d'accueil. Au même titre que les établissements d'urgence, les foyers de l'enfance sont ouverts 24h/24 et 365 jours par an. Chaque département dispose d'un ou de plusieurs foyers de l'enfance.
Gestionnaires	Etablissements publics : établissement social et médico-social départemental, Conseil départemental
Financements	<i>Fonctionnement</i> : Conseil départemental

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL - MECS



Public	Mineurs en difficulté sociales et/ ou familiales au titre de la protection de l'enfance ou de l'enfance délinquante
Description	Les MECS sont des établissements sociaux ou médico-sociaux privés, qui assurent un soutien éducatif, scolaire, pédagogique, psychologique et matériel. Plusieurs modalités d'hébergement sont proposées : internat complet ou foyer ouvert (dans le cas où les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation à l'extérieur). Une équipe pluriprofessionnelle veille à l'accompagnement des enfants et à la reconstruction des liens familiaux.
Financements	Associations - établissements publics <i>Fonctionnement</i> : Conseil départemental

CENTRE EDUCATIF FERME - CEF



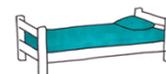
Public Mineurs impliqués dans un parcours de délinquance, multirécidivistes, âgés de **13 à 18 ans**. Prise en charge par tranche d'âge (de 13 à 16 ans et de 15 à 18 ans).

Description Solution de placement pénale détenue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Capacité maximale d'accueil de 12 mineurs, placés pour une période de 6 mois renouvelable une fois sur décision d'un magistrat. Intervention d'une équipe pluridisciplinaire qui apporte aux mineurs un suivi renforcé. Des activités éducatives et un accompagnement scolaire adapté y sont délivrés. Toute infraction au règlement peut entraîner une détention. Les CEF sont soumis à appel à projet.

Gestionnaires Associations (Adhérents de la CNAPE) - établissements publics : Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ)

Financements Ministère de la Justice
Fonctionnement : Dotation Globale de fonctionnement versée par l'Etat

CENTRE EDUCATIF RENFORCE - CER



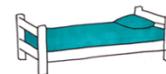
Public Mineurs impliqués dans un parcours de délinquance, multirécidivistes ou en voie de marginalisation, âgés de **13 à 18 ans**

Description Solution de placement pénale détenue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui intervient en amont et en aval des CEF. Prise en charge de 6 à 8 mineurs sur une courte durée (de 3,5 à 5 mois). Suivi des mineurs assurés par une équipe professionnelle autour de 3 grandes phases (rupture avec le milieu d'origine, remobilisation des compétences et préparation à la réinsertion). Les CER sont des établissements sociaux soumis au Code de l'Action Sociale et des Familles

Gestionnaires Associations (Adhérents de la CNAPE), établissements publics : Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ)

Financements Ministère de la Justice

CENTRE DE PLACEMENT IMMEDIAT



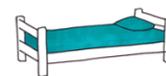
Public Mineurs en situation d'urgence et en priorité mineurs délinquants de **13 à 18 ans**, placés immédiatement sur prescription d'un magistrat.

Description Structure d'hébergement collective qui vise à accueillir d'urgence, dans l'attente d'une réponse judiciaire, des mineurs pour qui l'environnement d'origine nécessite des mesures d'éloignement temporaires (de 1 à 3 mois). Les CPI mènent un travail d'observation et d'évaluation de la situation des mineurs et proposent au magistrat une réorientation adaptée.

Gestionnaires Associations - établissements publics : Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ)

Financements Ministère de la Justice

FOYER D'ACTION EDUCATIVE



Public	Mineurs en danger, âgés de 13 à 17 ans, placés par les juridictions de l'enfance
Description	Structure publique d'actions éducatives en milieu ouvert, dépendante de la PJJ, qui permet la séparation temporaire du mineur de son environnement de vie afin d'établir des solutions
Gestionnaires	Associations - établissements publics
Financements	ASE - PJJ

Gestionnaires

NATIONAL	
Fondation Action Enfance	<i>Village d'enfants, foyers</i>
Apprentis d'Auteuils	<i>MECS, Centre maternel</i>
CNAPE	<i>CEF, CER</i>
Fédération Nationale Solidarité Femmes	
PICARDIE	
Accueil et promotion en Picardie	<i>Centre maternel</i>
OISE	
Association Temps de vie	<i>Centre maternel, maisons d'enfants</i>
La vie au grand air	<i>MECS</i>
ABEJ Coquerel	<i>MECS</i>
Association OSE	<i>MECS</i>
AMIENS	
Agena	<i>Centre maternel</i>
Association Yves Le Febvre	<i>MECS, CEF</i>
AISNE	
AJP	<i>MECS</i>
Etablissement départemental de l'enfance et de la famille	<i>Centre maternel</i>
REIMS	
Association Foyer le renouveau	<i>Centre maternel</i>
La Sauvegarde 51	<i>MECS</i>
Foyer Saint-Remi	<i>MECS</i>
Association Marnaise d'aide à la jeunesse	<i>MECS</i>
ALEFPA	



PUBLICS MAL-LOGES

Enjeux

- **Une large diversité de situations et de profils**, qui regroupent des travailleurs pauvres avec des difficultés d'accès au logement, ainsi que des personnes ayant des problématiques plus lourdes de dépendance ou de marginalisation
- Des **offres d'hébergement en inadéquation avec les besoins des publics**, qui génèrent de l'instabilité et dont les conditions d'accueil parfois déplorables
- Une démarche gouvernementale en faveur du **Logement d'abord**

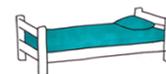
Produits

RESIDENCE HOTELIERE A VOCATION SOCIALE - RHVS



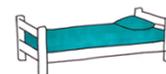
Public	Personnes sans abri, personnes en détresse, demandeurs d'asile.
Description	Etablissement commercial d'hébergement doté d'un agrément préfectoral. Solution d'hébergement transitoire, pouvant se traduire par la location d'un logement meublé à la journée, à la semaine ou au mois et être occupé à titre de résidence principale. 30 % des logements de la résidence sont réservés aux personnes mentionnées à l'article L. 301-1 de CCH et 80 % à des personnes désignées par le représentant de l'Etat sur le territoire. Au-delà de l'accueil de personnes identifiées par les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PPALPD), ces structures peuvent développer une offre de logements temporaires qui répondent aux évolutions du monde du travail. Les RHVS font l'objet de deux filières (institutionnelle et privée) qui reposent sur des financements différents.
Gestionnaires	Exploitation via des baux commerciaux par tous types de gestionnaires personnes morales ou physiques (Associations, SEM, sociétés d'exploitation privées spécialisées dans l'hôtellerie, Caisse centrale d'activités sociales (CCAS)...
Financements	<i>Investissement</i> : PLAI - TVA à 5,5% - déduction de la TFPB - cofinancement de la collectivité - cofinancement 1% logement, exceptionnellement – programme 135 – Ligne d'urgence (DDE et délégataires des aides à la pierre). <i>Fonctionnement</i> : Programme 177 DRASS/DDASS. Participation des bénéficiaires prévue par convention.

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE READAPTATION SOCIALE - CHRS



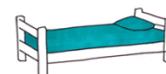
Public	Personnes et familles qui connaissent de graves difficultés économiques , familiales, de logement, de santé, d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale (art. L.345-1 du CASF). L'admission se fait sur décision du responsable du centre et après consultation du Préfet. Certains CHRS peuvent se spécialiser dans l'accueil d'une population spécifique ou prioritaire.
Description	Les CHRS assurent l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des publics confrontés à de graves difficultés économiques et sociales. Les durées de séjour varient entre l'asile de nuit et l'accueil de plus longue durée (jusqu'à 6 mois renouvelable) . L'intervention d'une équipe pluridisciplinaire permet la mise en place d'un projet global de réinsertion.
Gestionnaires	Associations - établissements publics : Caisse centrale d'activités sociales (CCAS), structures dépendant du Conseil départemental
Financements	<i>Investissement</i> : PLAI - TVA à 5,5% - déduction de la TFPB - cofinancement de la collectivité - cofinancement 1% logement lorsque les personnes hébergées ont un lien avec l'emploi <i>Fonctionnement</i> : Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat au titre de l'aide sociale.

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE - CHU



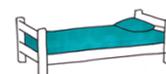
Public	Personnes sans domicile , en situation de grande détresse économique et sociale. Accueil inconditionnel y compris concernant la situation administrative des personnes hébergées.
Description	Accueil temporaire, hébergement d'urgence immédiat et de courte durée. Les CHU offrent un ensemble de prestations minimales (abri de nuit, couvert, hygiène). Une évaluation de la situation de la personne peut être proposée, ainsi qu'une réorientation vers une structure d'hébergement plus adaptée.
Gestionnaires	Associations - établissements Publics (CCAS)
Financements	<i>Investissement</i> : PLAI - TVA à 5,5% - déduction de la TFPB - cofinancement de la collectivité - cofinancement 1% logement lorsque les personnes hébergées ont un lien avec l'emploi <i>Fonctionnement</i> : Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat au titre de l'aide sociale.

HEBERGEMENT DE STABILISATION



Public	Personnes sans abris très désocialisée , ayant déjà connue plusieurs dispositifs d'hébergement
Description	Structure proposant un accueil non limité dans le temps, 24h/24, ainsi qu'un accompagnement visant à favoriser l'insertion et l'orientation des publics vers des structures adaptées à leur situation.
Gestionnaires	Associations - établissements publics (CCAS)
Financements	<i>Investissement</i> : PLAI - TVA à 5,5% - déduction de la TFPB - cofinancement de la collectivité - cofinancement 1% logement <i>Fonctionnement</i> : Programme 177 (DRASS/DDASS) sous le régime de la subvention annuelle aux gestionnaires - cofinancement de la collectivité

RESIDENCE SOCIALE



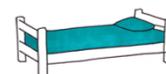
Public **Personne en difficulté sociale et/ou économique** ayant un besoin de logement temporaire, en capacité d'occuper un logement autonome avec, si besoin seulement, un accompagnement léger.

Description Les résidences sociales proposent des habitations adaptées, dont l'objectif est de favoriser la vie autonome des personnes admises. Les résidents sont titulaires d'un contrat d'**un mois reconductible** selon leur libre volonté. La durée de séjour est limitée à **2 ans maximum**. Ces structures proposent un ensemble de services de base ainsi que d'autres services complémentaires facultatifs. Les résidents doivent porter un projet social pour lequel ils seront accompagnés durant la durée de leur séjour.

Gestionnaires Associations

Financements *Investissement* : **PLAI** ou **PLUS** à titre exceptionnel et sous conditions pour RS généralistes ou "jeunes"
Fonctionnement : Conventionnement APL-foyer Aide à la gestion locative sociale (AGLS) - cofinancement Conseil départemental - CAF

MAISON RELAIS



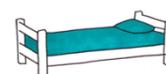
Public Adulte à faibles ressources, **en situation d'exclusion et d'isolement** et dont la situation sociale, psychologique ou psychique, rend impossible à échéance prévisible, l'accès au logement ordinaire. Les publics ayant fréquenté de manière répétitive les structures d'hébergement provisoire ne relevant pas de structures d'insertion ni d'un logement autonome sont prioritaires. Sont prioritaires les personnes de plus de 25 ans.

Description Egalement appelée « Pension de famille ». Habitat communautaire de **petite taille** (20 à 25 logements) associant la jouissance de logements privés à la présence de lieux collectifs. Un **hôte ou un couple d'hôtes** est chargé du fonctionnement de la maison, ainsi que de son animation et de sa convivialité (UNAFAM). La maison relais propose un **logement durable sans limitation de durée**, qui offre un cadre semi-collectif propice à la convivialité et à l'intégration. Elles sont une modalité particulière de résidence sociale.

Gestionnaires Associations - établissements publics (CCAS)

Financements *Investissement* : **PLAI** – Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), collectivités locales, CAF, mutualité sociale agricole (MSA)
Fonctionnement : Participation de l'hôte – Etat - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) - collectivité locale - APL-Foyer

HEBERGEMENT DES FAMILLES DES MALADES

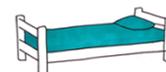


Public **Familles modestes** dans l'impossibilité d'assumer les frais de déplacements et de séjour à l'occasion de visites d'un membre hospitalisé de leur famille

Description Structure d'hébergement à destination des familles de patients à la situation financière modeste. Ce mode d'hébergement permet à la famille de dormir à proximité du patient et de l'intégrer dans la prise en charge.

Gestionnaires Associations - établissements publics : Maison familiale Hospitalière (Amiens), Maison accueil familles malades hospitalisées (Reims)

LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS



Public Salariés en mission, intérimaires, travailleurs saisonniers du tourisme, saisonniers agricoles, salariés en formation, y compris les apprentis, stagiaires de la formation professionnelle.

Description Logements temporaires, nus ou meublés, destinés à accueillir des salariés en mobilité professionnelle. Une multifonctionnalité d'occupation peut être envisagée en dehors des périodes d'affectation prioritaire, afin d'éviter tout déficit d'exploitation (étudiants, tourisme social...). Le logement doit répondre à des normes précises de surface et de volume, de confort et d'équipements. Les logements peuvent être individuels ou collectifs, en résidence fixe ou mobile.

Gestionnaires Associations - établissements publics (type CCAS) - communes - bailleur social

Financements *Subventions* : Collectivités (EPCI, communes) pour la réhabilitation de logements vacants - Région.

Prêt CDC **PLS** - TVA à 5,5 % (travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement portant sur des locaux de plus de 2 ans) - Prêt 1% Logement - certaines communautés de communes ou communes pour la réhabilitation de logements vacants.

Fonctionnement : Garantie des risques locatifs

HABITAT ADAPTE AUX GENS DU VOYAGE



Public Familles ou des groupes familiaux qui sont identifiés et se reconnaissent comme **gens du voyage**.

Description Opération qui vise à accueillir les publics souhaitant vivre et habiter dans un lieu fixe, sans limitation de séjour, tout en gardant tout ou partie de son mode de vie : l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie. L'habitat adapté des gens du voyage peut prendre diverses formes : le lotissement de terrains familiaux locatifs et la création d'habitat adapté dans le cadre d'opérations de logement social de type PLAI.

Gestionnaires Associations (pour les aires d'accueil) - collectivité (pour les terrains familiaux locatifs) - bailleurs (pour les opérations de logement social type PLAI)

Financements Etat – Région - Conseil départemental.

Gestionnaires

NATIONAL	
COALLIA	<i>CHRS, Résidences sociales, Maison relais</i>
UNAFO	<i>Résidences sociales, Maison relais</i>
Fondation l'armée du Salut	<i>CHRS</i>
Croix Rouge Française	<i>CHU</i>
Emmaüs Solidarité	<i>CHU</i>
ADOMA	<i>Foyers, Résidences sociales</i>
Habitat et Humanisme	<i>Résidences sociales</i>
Soliha	<i>Résidences sociales</i>
Aurore	<i>CHU, CHRS, Résidences sociales</i>
Les compagnons du Marais	<i>CHRS, Maison Relais</i>
PICARDIE	
Accueil et promotion en Picardie	<i>CHRS</i>
ABEJ Coquerel	<i>CHRS, Maison relais</i>
AMIENS	
Apremis	<i>CHRS, Maison relais, résidences sociales</i>
AGENA	<i>Résidences sociales</i>
REIMS	
Association Jamais Seul	<i>CHRS, Maisons relais</i>
L'Escale	
Association Marnaise d'aide à la jeunesse	



MIGRANTS ET DEMANDEURS D'ASILE

Enjeux

- Des dossiers plus **compliqués à traiter** compte tenu des difficultés d'**accès au français** et de **situations administratives plus ou moins régulières**.
- Des **publics répartis par région** selon le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile.
- Deux types de profils, ayant chacun un besoin de logement qui ne correspond pas à l'offre majoritaire en matière de typologies : des **isolés qui recherchent des petits logements** ou des **familles qui ont besoin de grands logements**.
- Des dispositifs d'hébergement segmentés, éloignés du droit commun

Produits

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POUR PRIMO-ARRIVANT - CAO



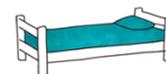
Public	Personnes migrantes majeures sans abri , isolées ou non quel que soit leur statut au regard du droit au séjour et de la demande d'asile. L'accès se fait par l'intermédiaire des services de l'Etat après identification des migrants volontaires lors de maraudes.
Description	Centre de mise à l'abri visant à résorber les campements. Les CAO ont pour objectif l'accueil et l'orientation et l'accompagnement administratif des migrants demandeurs d'asile. Il s'agit de structures modulaires qui offrent des conditions dignes d'accueil. La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) n'est pas assurée.
Gestionnaires	Associations mandatées par l'Etat
Financements	Crédits de la mission asile et immigration (BOP 303) - Prix à la journée : 25 €

CENTRE D'ACCUEIL ET D'EXAMEN DE SITUATION ADMINISTRATIVE - CAES



Public	Demandeurs d'asile et personnes déboutées. L'accès aux CAES se fait par l'intermédiaire des services de l'Etat après identification des migrants volontaires lors de maraudes.
Description	Dispositif de tri des migrants. Ce centre assure la mise à l'abri et l'évaluation immédiate de la situation administrative des personnes migrantes. Les CAES offrent un hébergement temporaire de 8 jours . Une orientation adaptée est ensuite proposée. Tous les centres disposent d'un accès à l'eau potable, d'équipements sanitaires et d'un espace restauration. Les déboutés peuvent bénéficier d'un accompagnement au processus de retour vers le pays d'origine. La capacité d'accueil y est d'environ 300 personnes. Les CAES tendent à remplacer les CAO qui voient leur nombre diminuer.
Gestionnaires	Associations mandatées par l'Etat : Vie active
Financements	Etat - Prix à la journée : 25€

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE - CADA



Public	Demandeurs d'asile en cours de procédure normale
Description	Etablissements sociaux soumis à la réglementation de l'action sociale et des familles. Les CADA délivrent un hébergement ainsi qu'un accompagnement social et administratif aux demandeurs d'asile, toute la durée de leurs démarches pour l'obtention du statut de réfugié. Ces structures assurent la scolarisation des enfants. Des activités socioculturelles sont mises en place pour les résidents. On distingue les CADA collectifs des CADA diffus. Les premiers accueillent des demandeurs d'asile dans des chambres individuelles ou partagées et comprennent des espaces collectifs.
Financements	Produit spécifique hébergement (PSH) - Dotation Globale de financement versée par l'Etat

HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE - HUDA



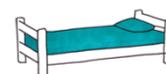
Public	Personnes seules ou familles le temps de leur demande d'asile en procédure accélérée. L'orientation se fait par l'OFIL après enregistrement de la personne en Préfecture.
Description	Dispositif d'hébergement d'urgence essentiellement régional, venant pallier le manque de places en CADA. Les HUDA délivrent un hébergement ainsi qu'un accompagnement global (administratif, juridique et social) à titre transitoire, en attente d'une admission en CADA .
Gestionnaires	Gestion régionale
Financements	Services de la Préfecture sous forme de subvention

ACCUEIL TEMPORAIRE / SERVICE DE L'ASILE – AT-SA



Public	Demandeurs d'asile le temps de l'instruction de leur demande. Les orientations sont gérées au niveau national, service de l'asile du ministère de l'intérieur et de l'immigration et la direction centrale de l'OFIL.
Description	Dispositif d' hébergement d'urgence
Gestionnaires	Ex : ADOMA
Financements	Appel à projet par le ministère de l'Intérieur

PROGRAMME D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE - PRAHDA



Public	Demandeurs d'asile en attente d'enregistrement, en cours de procédure et « dublinés » assignés à résidence. Les places sont gérées par l'OFIL.
Description	Dispositif d'hébergement d'urgence transitoire venant pallier le manque de places en CADA. Ces structures habilitées pour une période de 5 ans renouvelable, assurent l'accueil des demandeurs d'asile mais également l'hébergement et l'accompagnement des personnes de nationalité étrangère s'orientant vers la demande d'asile.
Gestionnaires	ADOMA
Financements	Appel d'offre ministère de l'Intérieur

CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT - CPH



Public	Personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou qui bénéficient de la protection subsidiaire sur décision de l'Office français de l'immigration et de l'intégration
Description	Les CPH disposent d'une mission d'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration. Des cours de français sont délivrés de même qu'un soutien à l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle. La durée d'accueil est de 9 mois . Après évaluation de la situation, cette durée peut être prolongée par période de trois mois.
Gestionnaires	Associations
Financements	Produit spécifique hébergement (PSH)

FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS - FTM



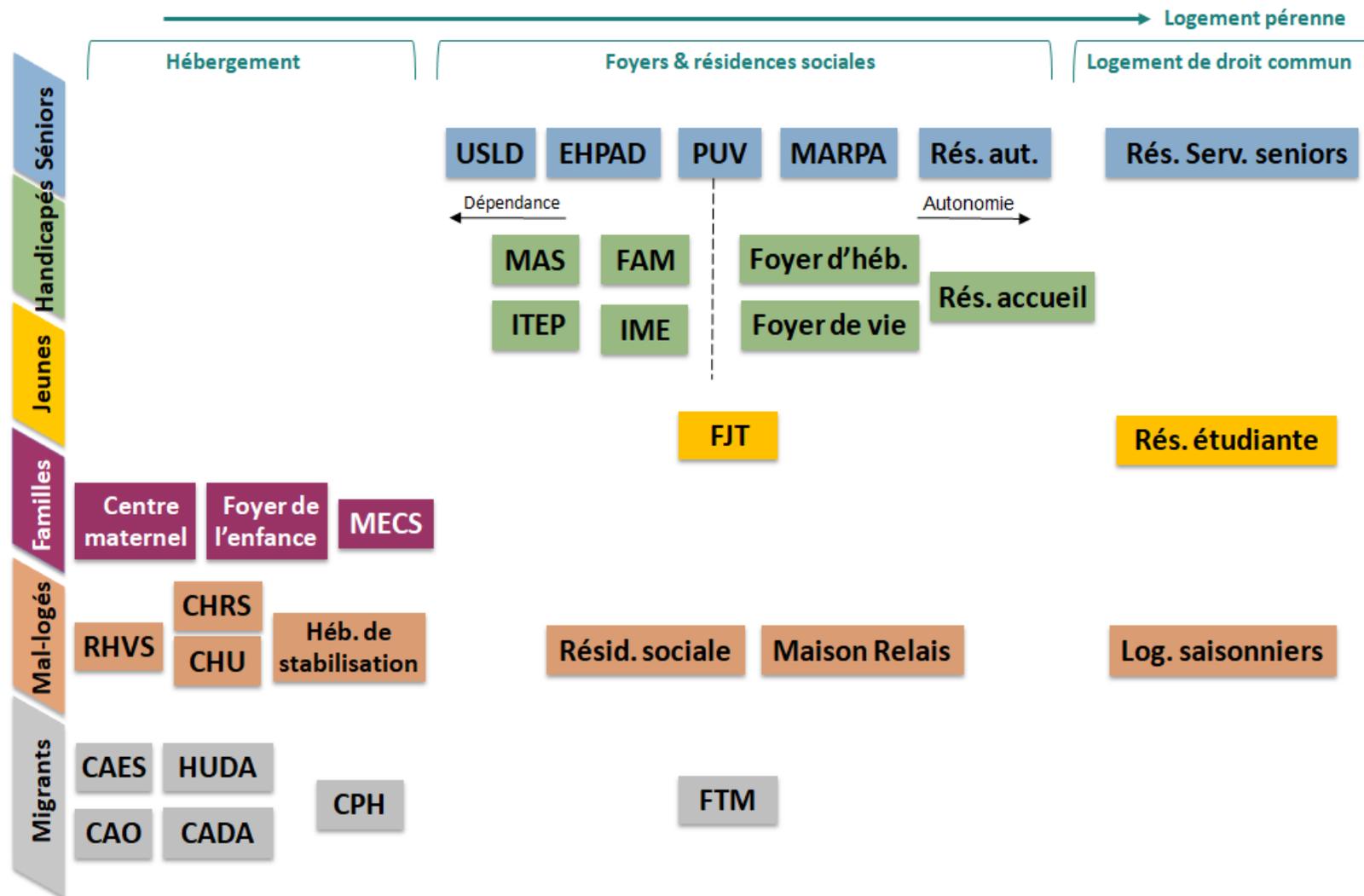
Public	Travailleurs isolés d'origine étrangère , sans critère d'âge, de nationalité étrangère et en situation régulière
Description	Hébergement à durée indéterminée , qui propose des logements collectifs ou privés, meublés ou à nu, ainsi que des parties communes. A travers le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, les FTM ont vocation à être transformés en résidences sociales , avec une amélioration des conditions d'habitat. Certains FTM peuvent accueillir des publics connaissant des difficultés d'accès au logement (familles monoparentales, personnes isolées...).
Gestionnaires	Associations - établissements publics - bailleurs sociaux ADOMA, COALLIA
Financements	PLAI ou PLUS - Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (CILPI) Subventions de l'ACSE

Gestionnaires

NATIONAL

France Terre d'asile
COALLIA
Adoma
France Horizon
Groupe SOS
Habitat et humanisme
Croix Rouge Française
Fondation l'armée du Salut
Cimade

CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D'HABITAT SPECIFIQUE



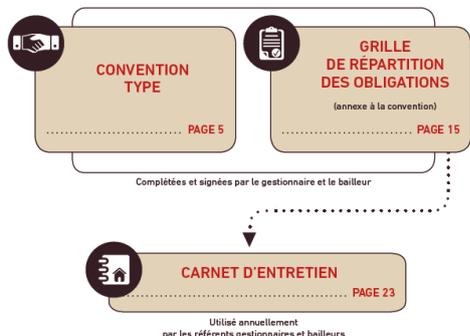
CANOPEE - PRODUITS EXISTANTS

Listes des opérations d'habitat spécifique portées par les organismes membres de Canopée

	Produits				
	Résidence autonomie	✓	✓	✓ 3 foyers	✓ 5 RPA
	EHPAD	✓	✓	✓ 2 EHPAD	
	Logements Séniors de droit commun	✓	✓	✓	✓
	Etablissement adultes		✓	✓ 3 résidences	✓ 1 résidence
	Etablissement enfants			✓ 1 IME	
	Foyer de Jeunes Travailleurs	✓			✓ 3 résidences
	Résidence étudiante		✓	✓ 1 résidence	✓ 4 résidences
	Résidences Jeunes - Actifs / interne			✓ 11 résidences	
	Pouponnière		✓		
	Maison Relais	✓		✓	
	CHRS	✓		✓	✓ 4 CHRS
	Hébergement		✓	✓	

ANNEXES

Bibliographie commentée

	<p>Guide sur le développement d'habitat spécifique : tableaux utiles et synthétiques (cf extraits choisis), Fiches métiers</p> <p>« Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective », AFFIL, 2017</p> <p>www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_affil_2017.pdf</p>
	<p>Support de présentation sur les logements foyers : tableaux utiles et synthétiques</p> <p>« Les Logements foyers », DHUP, 2015.</p> <p>www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/support_logements_foyers_RS_SEPT_2015_v2_cle711c4f.pdf</p>
	<p>Guide pratique sur les résidences sociales :</p>  <p>« Outil de partenariat entre gestionnaires de résidences sociales et propriétaires bailleurs sociaux », UNAF0-ARRA, 2014</p> <p>www.unafo.org/tzr/scripts/downloader2.php?filename=T005/fichier/e6/22/FR.4xygwozhja9I&mime=application/pdf&originalName=Unafo-Guide_parten_ARRA-toweb.pdf</p>

 <p>TELELEMENT PLUS QUE DU LOREMENT! URHAJ</p> <p>CRÉATION DE NOUVELLES RESIDENCES-FJT</p> <p>GUIDE UTILE ET PRATIQUE</p> <p>Mai 2017</p> <p>URHAJ Ile-de-France 10, rue de la République 92000 Nanterre www.urhaj-idf.fr</p>	<p>Guide pratique sur les FJT</p> <p>« Création de nouvelles résidences FJT », URHAJ Ile-de-France, 2017</p> <p>www.urhaj-idf.fr/IMG/pdf/la_creation_de_nouveaux_fjt_-_guide_pratique_et_utile_v3.pdf ></p>
 <p>Novembre 2017</p> <p>Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées</p> <p>Logement Solidarité Handicap France</p>	<p>Guide sur l'habitat des personnes âgées ou handicapées</p> <p>« Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées », 2017</p> <p>www.cnsa.fr/documentation/guide-de_l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-personnes-agees.pdf ></p>
 <p>HCFEA Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge</p> <p>LE SOUTIEN A L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES A L'HORIZON 2030</p> <p>Conseil de l'âge Tome II du rapport : Orientations Rapport adopté le 7 novembre 2018</p>	<p>Analyse des besoins des personnes âgées</p> <p>« Le soutien à l'autonomie des personnes âgées à l'horizon 2030 », HCFEA, 2018</p> <p>www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/conseil_de_lage_saisine_personnes_agees_2030_tome_2_vf.pdf</p>
 <p>Manuel pour la création de Pensions de famille</p> <p>Recueil des bonnes pratiques Novembre 2012 actualisé février 2015</p>	<p>Guide sur les maisons relais / pensions de familles</p> <p>« Manuel pour la création de pensions de familles », Fondation Abbé Pierre, 2012</p> <p>www.entree-de-secours.fr/data/pdf/Manuel-PF-2012.pdf</p>

Recensement des établissements par territoires : <https://annuaire.action-sociale.org/organismes.php>

Dispositifs d'hébergement pour migrants et demandeurs d'asile

Dispositif	Acronyme	Signification	Description, public concerné	Cadres légaux (et infra légaux)	Nombre de places / localisation / principaux opérateurs	Financement / Prix de journée par personne et par jour
Dispositif de tri de migrants	CAES	centre d'accueil et d'examen de situation administrative	Dispositif combiné : hébergement et examen administratif. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative	Article L 744-3-3 CESEDA Circulaire du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement	415 places : 3 centres dans les Hauts de France: généralisation avec 2 200 PLACES en 2018	BOP 303 prix de journée : 25€ c
	CPO	centre de pré-orientation	Idem CAES, mais spécificité francilienne		250 places Espéran 95 (Patinoire de Cergy)-	
	CPA	centre de premier accueil	Personnes arrivant à Paris (sauf Déboutées) Examen de situation administrative obligatoire trois jours après au CESA (devenu GUDA bis)	CPA : art L 345-2 2CASF + convention tripartite Mairie de Paris, Etat, Emmaüs	800 places hommes et 400 femmes, Emmaüs solidarité (Paris, La Chapelle et Ivry)-	DRHIL (BOP 177) + Mairie de Paris+ (prix de journée : non connu)
Hébergement de transit	CAO	Centre d'accueil et d'orientation	Créer pour l'évacuation des migrants du Calais et utilisé désormais pour les évacuations de campements parisiens	L 744-3 2°CESEDA Charte de fonctionnement -juillet 2016	10 000 places environ hors IDF, (en voie de transformation en CAES pour 2 000 places)	BOP 303 prix de journée : 24 euros
	CHUM	Centre d'hébergement d'urgence pour migrants	Spécificité francilienne Migrants évacués des campements parisiens et orientation via les CPA	L 345-2-2 CASF Vade-mecum - septembre 2016	10 000 places environ en IDF EMMAUS, AURORA, France Horizon...	DRHIL ~BOP 177 Prix de journée : 30 à 60€
Dispositifs d'accueil pour personnes en demande d'asile ou réfugiées	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile en cours de procédure normale.	L 744-3-1 CESEDA et L 348-1 du CASF	40 450 places ADOMA : 7 106 s ; COALLIA, 5 713 ; FTDA : 4 679 ; Forum réfugiés : 1288 ; CRF : 177 ; Groupe SOS : 1084,	BOP 303 Prix de journée 19,50€
	HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile. <i>Public prioritaire : procédures accélérées</i>	Article L 744-3 2° du CESEDA Circulaire du 4 décembre 2017 t	21 000 places (dont 7 000 stables) ADOMA, Coallia et autres structures	BOP 303 Prix de journée 17€
	AT-SA	Accueil temporaire service de l'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile. <i>Public prioritaire : procédures accélérées</i>	Article L 744-3 2° du CESEDA Appel à projets – 29 juillet 2015	5776 places: ADOMA et autres structures	BOP 303 Prix de journée 15,65€
	CPH	Centre provisoire d'hébergement	Accueil et accompagnement de personnes réfugiées et de bénéficiaires de la protection subsidiaire	Article 349-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles	2279 places COALLIA 439 ; FTDA 309DPHRS : 400; Forum réfugiés 173 ...	BOP 104 intégration Prix de journée 25€
	PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile	Accueil et accompagnement mélangé de demandeurs d'asile en attente d'enregistrement, en cours de procédure+ dublinés assignés à résidence	L 744-3 2° du CESEDA Marché public du ministère de l'intérieur, sept 2016	5351 places : situées souvent dans d'anciens hôtels formule 1. ADOMA opérateur unique	BOP 303 prix de journée : 15€
Dispositif de surveillance à visée d'expulsion	DPAR et centre assignation Dublinés	Dispositif de « préparation au retour »	Surveillance et expulsion des personnes assignées à résidence sous OQTF ou décisions de transfert Dublin	circulaire du 17 juillet 2015 «	Actuellement au nombre de 7 (557 places): Moselle, Rhône, Paris, Seine –Saint-Denis, Bouche du Rhône. Adoma, Rose des Vents, accueil sans frontière 67, ADRIM. Généralisation prévue dans chaque région en 2018	BOP 303 Prix de journée 24€

« Typologie des dispositifs d'hébergements des personnes migrantes », La Cimade, Janvier 2018

www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/02/Typologie_des_dispositifs_d_h%C3%A9bergements_controls.pdf